

218C0825
FR0013181864-FS0424

3 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2018, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 avril 2018, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir indirectement 35 361 980 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	35 361 780	5,09	35 361 780	5,09
Goldman Sachs & Co. LLC	200	ns	200	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	35 361 980	5,09	35 361 980	5,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 415 978 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 5 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 25 avril 2019 et le 28 avril 2028.

¹ Sur la base d'un capital composé de 695 271 960 actions ordinaires représentant 695 325 103 droits de vote.